

# CONVENTION POUR FORMATION, ECONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE

## (Hors formation ECO-CE et CHS-CT)

Entre le Syndicat.....(Nom + adresse), représenté par, ..... dûment mandaté-e, et l'entreprise..... (Nom + Adresse), représentée par, ..... dûment mandaté-e, a été convenue la convention suivante :

Mr ou Mme.....salarié-e de l'entreprise susnommée, bénéficie d'un Congé de Formation Economique, Sociale et Syndicale (art. L3142-7 et suivants du Code du Travail), du .....au ..... inclus, pour sa participation à une formation organisée par « La Formation Syndicale CGT », organisme agréé.

Pour cette formation, Mr ou Mme.....bénéficiera du maintien intégral de sa rémunération par l'entreprise.

En vertu de cette convention, l'Union Départementale CGT de la Charente, s'engage à rembourser à l'employeur 100 % du montant maintenu dans un délai de 3 mois maximum dès réception des documents détaillés ci-dessous.

En vertu de cette convention, l'entreprise s'engage à produire une note de débours, dès la fin de la formation, comportant le montant détaillé du remboursement (salaire brut, cotisations sociales, salaire net), accompagné du bulletin de salaire correspondant à la période de formation.

En cas de difficultés, les signataires de la convention s'engagent à se recontacter avant toutes procédures.

A ANGOULEME, le .....

Pour l'Union Départementale CGT 16  
10 rue Chicoutimi Ma Campagne  
16000 ANGOULEME  
(Signature et tampon de l'UD)

Le syndicat  
(Signature et tampon du syndicat)

Pour l'entreprise  
(Signature + tampon de l'entreprise)